



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026**

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 septembre 2026, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Conseillers présents :19

Anne-Marie AEBISCHER, Bruno BÉLIARD, Cyril BONDENET, Vivien DESGRANGE, Laurence DUTEL, Virginie FASQUELLE, Jérôme GAILLARD, Ludivine GIQUEL, Marc GIRARDOT, Claude GULLAUD, Valérie MARCHAND, Régine MARÉE, Patrice MARTIN, Ludivine MULLER, Pascal OLIVIER, Sophie OUDET, Dominique PICAUD, Alexis ROUGET, Élodie TOITOT.

Conseiller Absent :

Procuration de vote :

19 conseillers présents, le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Laurence DUTEL

La séance débute à 20h00.

Ordre du jour

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2026
- 2- Bâtiments
 - Restauration église – avenant phase 3 (délibération)
 - Décoration rond-point – projet professionnel apprenti
- 3- Finances
 - Subventions aux associations (délibération)
 - DM1 (délibération)
 - Encaissement de chèque (délibération)
 - Commission d'appel d'offres – mise en place (délibération)
- 4- Forêt
 - Convention de délégation de factures avec ONF (délibération)
 - Devis travaux
- 5- Urbanisme
 - Informations sur les dossiers (fruitière, terrain Guignat, photovoltaïque)
- 6-Ressources humaines
 - Poste des secrétaires (délibération)
- 7- Questions diverses
 - Animation « Hors saison » - projet printemps 2027
 - Présentation projet « mémoires »
 - Présentation projet plaques commémoratives
 - Travail des commissions -chiffrage projets

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026
--

Le compte-rendu de la séance du 23 juin 2026 est présenté au Conseil municipal.

Après quelques modifications sur la forme, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vivien DESGRANGE avait écrit pour demander d'obtenir avec la convocation les documents explicatifs des différents dossiers portés à l'ordre du jour. Monsieur le Maire a rappelé que différents documents étaient accessibles sur le Drive et avait reconnu que, des informations relatives à certains points mis à l'ordre du jour n'y figuraient pas. Un document complémentaire transmis à la suite de cette demande a permis d'apporter ces éléments, ce qui a été jugé très utile.

M. le maire précise également que, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, toute demande de renseignements sur les points à l'ordre du jour peut lui être adressée avant le conseil.

2/ BATIMENTS

- Église

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'architecte, conjointement avec le représentant de la DRAC lors de la visite de chantier de l'église du 24 avril 2026, l'ont alerté sur des travaux supplémentaires à réaliser, donnant lieu à un avenant au marché.

Pour information le montant initial du marché public est de 346 900 € HT se décomposant en :

- Phase 1 : 126 600 € HT
- Phase 2 : 116 900 € HT
- Phase 3 : 103 400 € HT

Le marché étant signé, tout avenant dépassant 5 % de la commande initiale doit faire l'objet d'une délibération du conseil. Le seuil de 17 345 € HT n'est pas atteint dans les propositions qui suivent mais M. le maire a tenu à informer complètement le conseil des différentes options.

Les travaux suggérés consistent en :

- Rhabillage autour de la grille métallique liée à l'installation du chauffage (8 330 € HT)
- Reprise des menuiseries sur confessionnaux en encoignures et chaire à prêcher (7 310,21€ HT)

L'avenant (n°2, total 15 640 € HT) correspondant à l'ensemble de ces travaux est arrivé le 22 juin 2026, trop tard pour être examiné au conseil municipal du 23 juin.

Depuis, M. le maire a demandé un avenant alternatif correspondant aux travaux à exécuter à minima (travaux de menuiserie initialement prévus dans le marché, sans les travaux de menuiserie complémentaires). Cet avenant n°3 (8 330 € HT) se limite à la partie rhabillage autour de la grille métallique.

Les travaux mentionnés dans ces deux avenants sont subventionnables par la DRAC à hauteur de 40 % du montant HT. La DRAC a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions mais ne dispose pas des crédits de façon certaine.

À ces montants s'ajoute la fabrication incontournable d'un barreautage démontable (profil en carré, motif rectangle concentrique, cintré pour suivre le profil du mur) et la dépose des éléments courbes de la table de communion par l'entreprise MIDS, total 3 433€ HT.

La grille est un aménagement donc n'est pas éligible à subvention.

La municipalité a donc le choix entre les options suivantes :

Option 1 : avenant 2 + grille (travaux complets)

15 640 € (Nonnotte) + 3 433 € (grille) = 19 073 € soit **22 887 € TTC**

Subventions possibles avenant 2 (40 % du montant HT de l'avenant 2) : 6 256 €

Resterait à charge : 22 887 € - 6 256 € = 16 631 €

Option 2 : avenant 3 + grille (travaux a minima)

Total HT : 8 330 € (Nonnotte) + 3 433 € (grille) = 11 763 € soit **14 115 € TTC**

Subventions possibles pour l'avenant 3 (40 % du montant HT de l'avenant 3) : **3 332 €**

Resterait à charge : 14 115 € - 3 332 € = 10 783 €

Virginie FASQUELLE demande si nous avons des photos pour se faire une idée et l'architecte n'avait pas pointé ces travaux au départ. Anne-Marie AEBISCHER répond que nous ne disposons pas de photos et que cela fait partie de la clause « aléas et hausse » du marché.

Vivien DESGRANGE trouve qu'il est important de soigner les finitions.

Laurence DUTEL et Sophie OUDET pensent que ce n'est pas nécessaire, que ces travaux ont déjà coûté fort cher et qu'il faut réfléchir à là où l'on met l'argent ; les factures et les surplus en tout genre s'accumulent ... L'architecte aurait dû prendre en compte ces travaux dans son projet de rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions l'avenant numéro 2.

La fin des travaux initialement attendue pour fin octobre sera reportée à fin novembre par l'ajout de ces travaux supplémentaires. Un bilan financier complet, exhaustif et précis sera publié.

Anne-Marie AEBISCHER annonce la visite de l'église pour les Journées du Patrimoine et qu'effectivement il sera important de faire vivre l'église de façon patrimoniale.

Elodie TOITOT précise qu'il y aura aussi des chorales.

- Décoration du rond-point St Pierre

Dans le cadre de sa formation (Bac pro aménagement paysager), Louis KISSEL RIVET, apprenti, doit élaborer un projet d'aménagement. Il souhaite mettre en valeur le rond-point du Saint-Pierre en créant deux ouvrages circulaires en pierres sèches.

L'ensemble du Conseil valide ce projet.

Vivien DESGRANGE précise qu'il faudra faire attention à la réglementation concernant la hauteur du projet par rapport à la visibilité.

3/ FINANCES

- Subventions aux associations

Les associations du village ne sont pas systématiquement subventionnées car la mairie met à leur disposition gratuitement les salles et équipements. Elles ont également la possibilité de faire les photocopies à la mairie ainsi que le tirage de quelques affiches couleur. Toutefois, une subvention exceptionnelle peut être accordée sur demande pour un projet spécifique.

En réponse aux demandes ou en reconduction des subventions usuellement accordées, il est proposé :

- Groupe Guy Mocquet : 100 €
- Anciens combattants Arguel : 50 €
- Anciens combattants Fontain : 100 €
- Avalfort: 150 €
- FSE Collège de Saône : 320 € (40 élèves, 8€ par élève)
- Jeunes sapeurs-pompiers de Saône : 150 € (équipement annuel d'un jeune sapeur-pompier)

Entreprise à but caritatif (500€ accordés chaque année suivant la demande). L'an dernier la subvention a été attribuée aux Restos du Coeur. Cette année, deux candidats : la Banque Alimentaire et le Secours Catholique.

- 500 € seront attribués à la Banque alimentaire cette année. Il sera possible d'attribuer cette somme à tour de rôle à d'autres associations caritatives (secours catholique, autre ...)

Le Conseil demande aux associations qui bénéficient d'une subvention de préciser quelle en sera l'utilisation (bilan).

L'an dernier il y a eu une subvention spéciale pour l'AMAF (Association Mémorial Américain de Fontain) qui ne nous a rien demandé jusqu'ici.

Cette année, le montant total 1 370 € est inférieur à la dépense de l'an dernier.

Dorénavant, les associations seront informées qu'elles devront faire une demande écrite pour obtenir une subvention et détailler l'emploi de la somme allouée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions et montants proposés.

- DM1 (Décision modificative du budget)

Le premier point porte sur l'ajout d'une ligne de recettes de 18 630 € correspondant à l'encaissement de la vente de terrain de la commune à la famille Rota Graziosi (Conseil du 3 avril 2026).

Le deuxième point porte sur la formation des élus dont le montant a été fixé à 2 % de la rémunération maximale des élus lors du CM du 23 juin 2026, soit un total de 1570 €.

900 € étant initialement portés au budget il faut abonder la ligne existante de 670€ pour arriver au montant de 1570 €. Cette somme est déduites de la ligne « entretien autres biens immobiliers ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la DM1

- Encaissement d'un chèque

Un chèque de 10€ pour un don est présenté au Conseil (mise à disposition d'une petite parcelle communale à M. Daniel MARTIN, en face de chez lui, pour jardiner).

Cette mise à disposition est réalisée sans contrat, la rétribution est faite sous forme de don.

Vivien DESGRANGE précise qu'il vaudrait mieux faire un contrat.

Le maire lui indique c'est prévu et que cela fera partie de la mise à jour de toutes les conventions qui lient la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve avec 18 voix pour et une abstention l'encaissement du chèque.

- Commission d'appel d'offres (CAO)

Cette commission est appelée à choisir les titulaires des seuls marchés publics passés en procédure formalisée dont la valeur estimée HT est supérieure ou égale aux seuils européens, à savoir 216 000 € HT pour les fournitures et les services et 5 404 000 € HT pour les travaux.

En dessous de ces seuils, elle peut être réunie à titre consultatif. De fait, elle sera consultée pour tous les devis importants, en particulier pour les devis concernant la rénovation de l'ancienne Fruitière si, comme il est fort probable, nous nous chargeons de sa rénovation.

Dans le cas d'une commune de moins 3 500 habitants elle est composée du Maire et, de 3 membres du conseil municipal et 3 suppléants élus par le conseil municipal en scrutin de liste au plus fort reste.

M. le maire avait proposé un ensemble de noms intégrant un conseiller titulaire et un suppléant issus de la liste conduite par Vivien DESGRANGE. Cette proposition a été réitérée pendant le conseil mais aucune personne de cette liste n'a souhaité figurer dans la Commission d'Appel d'Offres.

En conséquence, la liste suivante est proposée :

Titulaires : Dominique PICAUD, Pascal OLIVIER et Valérie MARCHAND

Suppléants : Jérôme GAILLARD, Claude GULLAUD, Sophie OUDET

Après en avoir délibéré, la composition de la CAO est approuvée à 18 voix pour et une abstention.

Bruno BELIARD regrette que l'ouverture vers leur liste soit à géométrie variable. S'ils avaient été vraiment intégrés, il y aurait eu une liste unique lors du vote des grands électeurs pour les élections sénatoriales.

Le maire répond qu'une ouverture importante pour la liste perdante a été faite : 1 poste adjoint + 2 postes de VP de commission (relation aux entreprises + vivre ensemble). Très rares sont les communes de GBM qui ont affiché une telle ouverture.

Anne-Marie AEBISCHER précise qu'il faut différencier les dossiers concernant le village et les dossiers extérieurs. Elle regrette que MM. BELIARD et DESGRANGE (malgré leurs réelles compétences) ne souhaitent pas s'investir dans la CAO.

Vivien DESGRANGE annonce sa démission de son poste de conseiller délégué à l'économie. Il estime que, malgré plusieurs mails, relances et propositions de travail, il rencontrait des difficultés à obtenir des réponses et à faire avancer cette commission. Il indique que, si sa présence à la tête de cette commission ne permettait pas à celle-ci de progresser, il était préférable qu'il quitte cette fonction.

Le maire lui répond que c'était aussi à lui de venir chercher les infos ou les dossiers à la mairie.

Patrice MARTIN ajoute que chaque conseiller délégué doit s'investir et faire vivre sa commission.

Le maire précise que l'investissement fourni jusqu'à présent par MM. BELIARD et DESGRANGE a été très constructif dans les autres commissions.

Dominique PICAUD précise que les quelques contacts qui ont été noués directement avec des entreprises étaient dans le cadre de la commission Urbanisme et n'empiétaient pas sur le domaine de la commission Économie et Relations aux entreprises. Rien ne l'empêchait d'y collaborer.

Mme Régine MAREE ajoute que le travail déjà réalisé sur la liste des entreprises par la commission a été utile pour l'organisation du forum du village.

4/ FORÊT

- Convention de délégation de factures avec ONF

Pour faire suite à l'obligation de facturation électronique, l'ONF propose d'être mandatée pour facturer pour le compte de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la convention.

- Devis travaux :

- Devis de 184 € pour créer une place de stockage pour le débardage vers la ferme Duquet.

- Pour information, deux devis d'environ 3 400 € pour du broyage permettant de retrouver le pare-feu qui existait auparavant sous les maisons de la route du Fort avait été présenté par les entreprises Sapolin et Rambaud Forêt. Nous avons saisi l'opportunité de la présence de l'entreprise Gueriet qui effectuait un chantier sur la commune et qui a fourni un devis bien inférieur (2 280 €) pour réaliser ce broyage.

L'entreprise Gueriet réalisera aussi un passage au cover-crop cet automne pour conforter ce pare-feu en enlevant le tapis végétal ligneux pour favoriser l'enherbement.

Patrice MARTIN indique qu'il faut réfléchir à créer le maximum d'accès pour les pompiers. Il a constaté récemment qu'un chemin communal a été recouvert par la végétation des voisins.

Les inscriptions pour l'affouage sont lancées. Les procédures sont différentes entre Fontain et Arguel. À Fontain, la limitation est de 4 stères par personne.

- Informations sur les dossiers (Fruitière, terrain Guignat, photovoltaïque)

Fruitière

Le projet de rénovation de la Fruitière a été travaillé pendant l'été en réunion d'adjoints.

L'étude financière détaillée du projet montre que la commune a les capacités financières de le porter avec un niveau d'endettement inférieur à celui qu'elle connaît actuellement mais qui l'engage sur 20 ans. La municipalité serait accompagnée dans cette option par M. Vincent FLEUROT, agent du Département. Dans ce cas, le recrutement d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage et d'un architecte peut être envisagé avant la fin de l'année.

Il a été décidé en réunion d'adjoints d'explorer la 2ème voie qui consisterait à revendre la fruitière, pour décharger la commune d'un engagement financier lourd. C'est ce qui nous a conduits à rencontrer Mme Anaïs DAVID (CitésLab) qui a diffusé dans son réseau une annonce pour tester la possibilité de trouver un repreneur dans des conditions satisfaisantes.

Aucune décision n'est prise pour l'instant. Le projet est toujours au stade de la réflexion. Il y aura une information à la population et c'est le conseil municipal qui en débattrait et décidera en dernier lieu.

Vivien DESGRANGE fait remarquer que si on étudie toutes les options, il y a celle qui consiste à ne faire que des logements et mais il y a également une autre option : logements + commerces (option qu'il défendait dans son programme).

Dominique PICAUD lui répond qu'après avoir discuté avec M. FLEUROT, le plus intéressant est de créer uniquement des logements.

Vivien DESGRANGE ajoute que si le bâtiment est vendu, la commune n'aura aucune garantie sur l'utilisation future du bâtiment.

Pascal OLIVIER répond qu'avant d'accepter un projet, nous en débattons en conseil.

Dominique PICAUD commente l'aspect financier du projet.

Le scénario retenu, création de 5 logements dont 4 conventionnés, est celui qui est le plus favorable financièrement (le plafond des subventions attribuables étant atteint avec 4 logements conventionnés). Le coût estimé par le Département sur la base de l'estimation du bureau d'études est réalisé, non pas sur devis, mais d'après la grille de chiffrage du Département et représente un montant qui peut certainement être réduit par une maîtrise d'œuvre attentive.

Les coûts affichés dans l'étude semblent exorbitants. Il faudra trouver des chiffrages qui correspondent plus à la réalité.

Vivien DESGRANGE signale qu'au cours de la précédente mandature, la question du problème de la proximité du bâtiment avec la route avait été évoquée. Il demande si, malgré l'attachement affectif au bâtiment, une démolition-reconstruction ne pouvait pas être plus simple et moins coûteuse ?

Le Maire lui répond qu'on ne peut pas effacer ce bâtiment du paysage. Il représente toute une partie de l'histoire du village.

Vivien DESGRANGE demande ce qu'il adviendra du bâtiment actuellement loué à Sébastien LUGAND et il s'interroge sur la praticité de l'emplacement car il est à proximité de la route.

Dominique PICAUD demande à Patrice MARTIN (coopérateur à la fruitière de Fontain) pourquoi la coopérative a mis en vente son bâtiment ?

Il répond que la coopérative a d'abord cherché à faire quelque chose de la fruitière mais que l'équipe municipale de l'époque s'était montrée réservée par rapport à ces projets. Pour finir, la coopérative a choisi de vendre le bâtiment à la commune.

Ludivine GIQUEL demande s'il est possible de faire refaire un chiffrage par des artisans du village ou par des artisans connus.

Bruno BELIARD lui répond que pour cela il faut des plans.

Pascal OLIVIER précise que le projet n'est pas assez avancé pour faire un chiffrage analytique.

Il faudra tout d'abord investir (environ 20 000 €) pour faire réaliser des plans et permettre d'en arriver

aux appels d'offres et au dépouillement des devis.

Pascal OLIVIER ajoute que le chiffrage entre les études réalisées à ce jour (2020 et 2026) a augmenté parce que le périmètre des études n'était pas le même.

Bruno BELIARD demande si un mandat de vente a été signé ?

Pascal OLIVIER lui répond que non. Mme David est simplement chargée de la communication pour trouver un acheteur intéressé par le projet de réaménagement de la fruitière.

Terrain Guignat

Deux approches ont été réalisées :

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : location par bail emphytéotique du terrain ou vente éventuelle. Les logements seraient destinés à des personnes autonomes, pour un loyer très modéré d'environ 850 €/mois.

Âges et vie : rachat du terrain max 150 000 €. Les logements sont destinés à des personnes légèrement moins autonomes et du personnel dédié est présent dans l'établissement pour des loyers allant de 2000€ (avec aides) à 2500 €.

Les deux intervenants, qui ont visité le site, se sont montrés intéressés. Nous attendons la confirmation d'intérêt de leur hiérarchie. Pascal OLIVIER va les relancer en demandant une réponse ferme d'ici la fin de l'année.

Photovoltaïque

Une rencontre avec la Fruitière à énergie de Quingey et Opale a eu lieu récemment.

Deux projets peuvent être envisagés :

- Autoconsommation Collective Patrimoniale (limitée à une utilisation municipale)
- Autoconsommation Collective Ouverte (en intégrant des habitants volontaires ou des entreprises dans la boucle de consommation).

Les lieux d'implantation envisagés sont l'école et la salle des fêtes.

Dans un premier temps, un recueil de la consommation des 9 compteurs des bâtiments municipaux, de la commune, de l'école et des logements gérés par la mairie va être réalisé pour dimensionner au mieux le projet.

Laurence DUTEL demande si l'entreprise Opale est intéressée par un projet à si petite échelle?

Pascal OLIVIER répond que oui, surtout si nous nous dirigeons vers de l'autoconsommation collective ouverte : ils pourraient eux-mêmes faire partie des consommateurs. Opale a développé un logiciel tout à fait adapté.

Vivien DESGRANGE demande s'il s'agit d'un stockage virtuel d'électricité.

Pascal OLIVIER lui répond que non. Le logiciel permet un ajustement (entre électricité produite et électricité consommée) toutes les 15 minutes.

5/ RESSOURCES HUMAINES

Il s'agit de la création de 2 postes pour passer Mme Géraldine KISSEL à 35h (au lieu de 24h) et Mme Sandrine TOITOT à 23 h (au lieu de 18h) et de la suppression de leurs postes antérieurs.

Cette création représente une augmentation d'au plus 20 000€ TTC pour la commune et la fait passer de 1,7 ETP à 2,1 ETP, comparable avec ce qui se passe dans les communes de taille similaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression des postes antérieurs et la création des nouveaux postes.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Animation Hors saison printemps 2027

Mme Ludivine GIQUEL informe que l'association Hors saison(s) a lancé son activité en février 2024 avec l'organisation de **goûters-concerts itinérants dans les communes du Grand Besançon Métropole** sous le nom « Les After siestes » afin de dynamiser la vie culturelle en dehors de l'été, créer du lien, mettre en avant le patrimoine local et valoriser l'alimentation en circuit court.

Un événement comprend :

- un concert de musiques actuelles avec un groupe professionnel,
- une buvette (avec et sans alcool) et petite restauration éco responsable,
- l'installation de l'espace « le coin des bambins » avec petit mobilier, jeux en bois et coloriage,
- des ateliers artistiques en amont de l'After sieste dans une structure du territoire (école, centre de loisirs...)
- des animations autour de l'environnement le jour de l'After sieste.

De tels événements ont déjà été organisés à Devecey, Boussières, Saline d'Arc et Senans, ...

Le coût réel est de 6 000 € avec un reste à charge de 1 500 € pour la commune.

Le tarif d'entrée est de 5 € /personne, gratuit pour les enfants de moins de 5 ans et gratuit pour un enfant ayant participé à des ateliers de préparation et pour l'adulte qui l'accompagne.

Vivien DESGRANGE signale que les participations demandées aux communes vont en augmentant, et demande si nous en connaissons la cause.

Il s'agit, pour l'instant, de donner le feu vert à l'association pour démarrer l'organisation de cet événement au printemps 2027. Le conseil municipal émet un avis favorable.

- Présentation du projet mémoire : Raconte-moi Fontain !

Laurence DUTEL a rencontré Emmanuelle PRETOT (cinéaste, documentariste) et lui a proposé de réaliser un feuilleton (plusieurs épisodes de 5 minutes) dans lequel les habitants de Fontain sont amenés à raconter leurs souvenirs de Fontain.

Le titre envisagé est : Raconte-moi Fontain !

C'est un projet collaboratif, dans lequel chacun pourra participer d'une façon ou d'une autre, apporter un témoignage, prêter des photos anciennes, ~~jouer de la musique, etc.~~

Ce projet a pour premier objectif de créer du lien entre les habitants et ainsi permettre aux différentes générations de se connaître.

Le « teaser » du projet est visionné, avec MM. Claude GULLAUD et Denis FRANCOIS qui parlent de leur enfance (années 50 et 60) à la Forêt. Laurence DUTEL les remercie ainsi que Marie-Thérèse GLADOUX pour le prêt de photos anciennes.

Le devis présenté s'élève à 1 500 € pour la création de 5 épisodes à partir du tournage réalisé. Un atelier de création d'animation vidéo dans le cadre de l'école ou du périscolaire sera offert.

La suite du projet est à construire et toutes les idées sont les bienvenues. Pour donner envie aux gens du village de participer, le teaser pourra-être projeté prochainement aux habitants de la commune.

Une projection pourrait être organisée avec les habitants à la fin de chaque épisode.

Un lien youtube sera disponible sur le site de la mairie et chacun pourra consulter librement les épisodes.

Différentes pistes pour financer la suite de ce projet sont abordées :

- subvention de la commune
- mécénat d'entreprises (déduction fiscale possible par le biais de l'association SNOWTIME)
- demande d'aides ou de subventions pour projets culturels (Région ?, DRAC?)
- projet envoyé en réponse à un concours (souvent proposé par les banques)

Vivien DESGRANGE demande si ce projet ne devrait pas davantage être porté par une association plutôt que la commune.

Réponse collégiale : non, puisqu'il s'agit d'un projet autour de la mémoire du village de Fontain.

Bruno BELIARD propose de faire un groupe de travail dédié sur ce projet.

Le conseil municipal est favorable à la poursuite de ce projet.

Mme Catherine BOUGRO a proposé de donner à la mairie les photos de l'association 1,2, 3 Soleil (cette association est née en 2008, créations mosaïques sous le préau, photos des classes, animations proposées à l'école, etc.) : c'est une bonne idée qui contribuera à enrichir la mémoire du village.

- Présentation du projet de plaques commémoratives

Nous nous proposons de baptiser des lieux emblématiques du nom des personnes qui en sont à l'origine et qui nous ont quittés.

La municipalité va prendre contact avec les familles pour vérifier qu'elles ne forment pas d'opposition.

Ont été retenus pour l'instant :

- Salle des fêtes de Fontain
- Square/terrain de jeux à côté de la salle des fêtes
- Bâtiment atelier municipal d'Arguel/Tiers lieu

- Travail des commissions chiffrage projets

M. le maire demande aux commissions de bien vouloir chiffrer (même de façon très large) leurs projets en vue de l'élaboration du budget 2027.

Clôture des débats : 22h45

Prochain conseil : 13 octobre 2026 – 20h

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,

Le 16/10/2026

Marc GIRARDOT, Maire de Fontain

